

Séance publique du 10 juin 2002

Délibération n° 2002-0634

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures de l'eau - Convention-cadre de recherche - Participation financière**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 mai 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) est une association créée en 1985 qui a pour objet de mettre en relation les acteurs de la gestion de l'eau et de l'urbain, de développer et valoriser la recherche et de diffuser l'information dans ce domaine.

La gestion des eaux pluviales constitue l'un des principaux thèmes d'intervention.

La création du GRAIE fut consécutive à la politique développée à l'époque par le service technique de l'urbanisme du ministère de l'équipement (STU) de constitution de groupes d'actions régionaux, les GAR, lieux d'échanges des différents acteurs publics ou privés des techniques urbaines (rapport de monsieur Martinand, ingénieur général des ponts).

Huit groupes furent créés à l'époque, certains sont encore très actifs et parmi eux le Nancie est sans doute le plus développé.

Le GRAIE s'est, pour sa part, affirmé au cours des années pour constituer aujourd'hui le support reconnu du pôle de compétence lyonnais dans le domaine de l'eau.

Il rassemble des collectivités locales, des établissements publics, des grandes écoles, des laboratoires de recherche, des sociétés de service, des entreprises et d'autres associations.

La communauté urbaine en est l'un des membres fondateurs avec, notamment l'INSA de Lyon, qui préside le GRAIE (une charte de partenariat lie la Communauté urbaine et l'INSA), l'Agence de l'eau, la Compagnie générale des eaux.

Monsieur René Beauverie représente la Communauté à son conseil d'administration.

Les modes d'action du GRAIE sont diversifiées :

- animation de groupes de travail thématiques,
- organisation de journées d'information, de conférences ou séminaires,
- rédaction d'ouvrages techniques, scientifiques ou de sensibilisation.

Il faut citer en particulier la conférence internationale Novatech qui a lieu tous les trois ans à Lyon et qui a réuni, en 2001, plus de 430 spécialistes d'une trentaine de pays sur les nouvelles solutions pour l'assainissement pluvial.

Le Bureau de la Communauté du mandat précédent avait jugé pertinent de soutenir financièrement le GRAIE qui valorise très efficacement le savoir-faire lyonnais.

Ce soutien avait pris la forme d'une convention-cadre d'une durée de cinq ans prévoyant une participation financière annuelle de 45 735 € pour la période 1997-2001.

En contrepartie, la Communauté urbaine oriente le programme d'action chaque année, apparaît comme coordinatrice des différentes manifestations et bénéficie de conditions particulières. Une convention annuelle précise le programme, un bilan d'activités est fourni chaque année. A la fin de l'année 2001, cette convention est venue à terme.

Il paraît souhaitable de poursuivre, compte tenu des développements qui précèdent, le soutien financier par voie de subvention au GRAIE, structure très légère qui nécessite néanmoins quatre permanents (un directeur, un technicien, une secrétaire et un emploi jeune).

Le montant de cette subvention maintenu au niveau précédent serait de 45 735 € par an à partir de 2002 pour une durée de cinq ans.

Le bureau restreint, réuni le 8 avril 2002, a émis un avis favorable sur ce dossier ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Accepte le principe de la poursuite du soutien financier des actions du GRAIE par le biais d'une subvention de 45 735 € par an pour les années 2002 à 2006.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2002 et à inscrire pour les exercices 2003, 2004, 2005 et 2006 au compte 671 500.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,